

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 070

Date dépôt

Date validation 05/06/2018

BACHELIER EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	1° Sciences humaines et sociales	DOMAINE D'ÉTUDES	6° Sciences politiques et sociales
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	180

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le bachelier en gestion des ressources humaines organisé par l'enseignement supérieur de type court correspond au niveau 6 du Cadre européen de certification.

Le bachelier en gestion des ressources humaines est le professionnel qui gère l'ensemble des moyens mis en œuvre pour garantir, en permanence à l'organisation, une adéquation entre ses ressources et ses besoins en personnel.

Il assure soit au sein d'une organisation marchande ou non marchande soit comme prestataire de services externes, les fonctions de responsable, assistant ou consultant en ressources humaines en intérim ou en reclassement professionnel. Il articule les dimensions économiques, sociales, culturelles, humaines, juridiques et techniques des organisations.

Il fonde son action sur un système de valeurs qui garantit les principes des droits de l'homme, de la solidarité, de la justice sociale et de la démocratie.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1 ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

- Rédiger un écrit et présenter un exposé sous les formes professionnelles requises
- Utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication adaptées à l'environnement professionnel
- Développer le sens de l'écoute et du dialogue
- Adapter son comportement à la situation et à son interlocuteur
- S'assurer de la transmission et de la compréhension des messages
- S'exprimer dans deux langues étrangères

2 INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL

- Analyser les contextes sociopolitique, économique et technique influençant le fonctionnement des organisations
- Adopter une attitude de veille sociale dans toutes les matières touchant au métier
- Travailler en équipe et collaborer

3 INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE

- Appliquer avec discernement les codes déontologiques liés à la gestion des ressources humaines
- Engager sa responsabilité dans les décisions à prendre et les actes à poser en matière de gestion des ressources humaines
- Promouvoir la responsabilité sociale des entreprises
- S'engager dans un processus de formation continue

4 GERER DES SITUATIONS EN ADMINISTRATION DU PERSONNEL

- Interpréter, produire et appliquer dans les délais et selon les formes exigées toutes les opérations et les documents prévus par la législation
- Gérer des rémunérations en fonction des possibilités de l'organisation et de la légalité
- Informer sur la législation relative à l'administration du personnel et répondre aux questions qui s'y rapportent

5 ETABLIR DES ACTIONS « RELATIONS HUMAINES » EN COHERENCE AVEC LE PROJET, LA STRATEGIE, LA POLITIQUE DE L'ORGANISATION DANS DES CONTEXTES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

- Procurer les effectifs nécessaires et compétents en fonction du développement de l'organisation et de la légalité
- Promouvoir des conditions de travail, un climat social de qualité et respecter les partenaires sociaux
- Développer, gérer et évaluer des systèmes et des supports d'information et de communication interne
- Garantir la cohérence et l'intégration des outils et techniques RH au niveau de la stratégie, du management et du personnel
- Budgétiser les actions « relations humaines »
- Evaluer et réajuster les actions « relations humaines » dans une optique d'amélioration continue

6 ADOPTER UN ESPRIT SCIENTIFIQUE ET DE RECHERCHE POUR OPTIMISER LES PRISES DE DECISIONS, LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION ET LES EVALUER

- Identifier et circonscrire une problématique en gestion des ressources humaines
- Recueillir, traiter, analyser et présenter des données quantitatives et qualitatives en vue d'une exploitation concrète en matière d'actions ressources humaines
- Concevoir des projets ou des études « relations humaines » en s'adaptant à la situation professionnelle